



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/C.2/2001/2/Add.10  
18 novembre 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

---

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES  
Session ordinaire de 2001

Rapports quadriennaux (1995-1998), présentés par l'intermédiaire du  
Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du  
Conseil économique et social

Note du Secrétaire-général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Commission des aborigènes et des insulaires du Déroit de Torres	3
2. CHANGE	7
3. Centre d'études économiques et sociales du tiers monde	13
4. Conseil international d'éducation des adultes	15
5. Association internationale des avocats et juristes juifs	19
6. Fédération internationale de l'action des Chrétiens pour l'abolition de la torture	22
7. Comité latino-américain et des Caraïbes pour la défense des droits de l'homme	27
8. Organisation des capitales et villes islamiques	31
9. World Safety Organization	34

## 1. COMMISSION DES ABORIGENES ET DES INSULAIRES DU DETROIT DE TORRES

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Introduction

La Commission des aborigènes et des insulaires du Détroit de Torres est un organisme indépendant de droit public créé par le Parlement du Commonwealth en 1990 en application de la Loi de 1989 portant création de la Commission des aborigènes et des insulaires du Détroit de Torres. La Commission est une organisation décentralisée *sui generis* qui a pour vocation de défendre les intérêts des aborigènes et des insulaires du Détroit de Torres aux échelons national et international, de conseiller le Ministre chargé des affaires des aborigènes et des insulaires du Détroit de Torres et discuter des programmes en faveur des aborigènes et des insulaires du Détroit de Torres.

Par le biais des conseils régionaux et de la Commission, les représentants élus par les populations autochtones peuvent participer aux processus d'administration des affaires publiques. Lesdits représentants sont investis d'un pouvoir de décision en matière de formulation des politiques générales et de financement. Les représentants élus sont assistés par un service administratif composé de fonctionnaires de l'Etat. La mission de la Commission est de faire en sorte que les aborigènes et les insulaires du Détroit de Torres puissent exercer librement leurs droits dans les domaines juridique, économique, social, culturel et politique.

La Commission s'emploie activement à défendre les intérêts des populations autochtones aux échelons national et international. C'est la seule organisation autochtone nationale qui dispose des ressources et de l'influence nécessaires.

La Commission est dirigée par un conseil composé d'un président et de 17 commissaires et est une institution représentative élue par 35 conseils régionaux de 387 membres répartis sur l'ensemble du territoire australien. Les conseils régionaux sont eux-mêmes élus par les communautés des aborigènes et des insulaires du Détroit de Torres. Le but de la Commission est "d'assurer l'habilitation de notre peuple de sorte qu'il puisse, par un processus d'autodétermination, prendre les décisions qui affectent sa propre vie et partager la terre, les ressources et les richesses de l'Australie tout en contribuant équitablement à la vie économique, sociale et politique du pays, dans la pleine reconnaissance de son patrimoine culturel autochtone en tant que premier peuple d'Australie."

La Commission s'est engagée à entreprendre et à promouvoir des programmes de défense des droits de l'homme et des droits des populations autochtones au plan international. A ce niveau, la Commission s'attache à promouvoir, protéger et faire reconnaître les droits collectifs des populations autochtones en exposant le point de vue des populations australiennes autochtones au sein d'instances internationales ainsi qu'en encourageant l'élaboration de normes internationales et le contrôle de leur application. A cette fin, la Commission entretient des rapports avec les confédérations de populations autochtones, assure la liaison avec les départements compétents du gouvernement, rend compte de l'application par l'Australie des conventions internationales et contribue à l'élaboration des rapports nationaux présentés aux instances mondiales.

/...

### Participation

La Commission participe activement aux activités des ONG autochtones australiennes et les aide à assister aux importantes réunions qui se tiennent sous l'égide des Nations Unies, en particulier celles qui abordent les questions des droits des populations autochtones. Depuis juin 1995, la Commission a notamment participé aux réunions suivantes :

a) Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, juillet, Genève : envoi par la Commission d'une délégation de représentants élus au plan national, accompagnée de personnel administratif d'appui, et octroi de subventions pour financer la participation d'ONG autochtones : représentants de 11 organisations populaires autochtones (OPA) en 1995 (treizième session), sept en 1996 (quatorzième session), six en 1997 (quinzième session) et cinq en 1998 (seizième session);

b) Réunions techniques de 1995-1996 liées à la Décennie des populations autochtones;

c) Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer un projet de déclaration conformément au paragraphe 5 de la résolution 49/214 de l'Assemblée générale du 23 décembre 1994 (relative aux droits des populations autochtones), Genève : envoi par la Commission d'une délégation de représentants élus au plan national assistée par du personnel administratif, recrutement d'un consultant spécialisé dans cette question et financement de la participation d'ONG autochtones : représentants de trois OPA en 1995, deux en 1996, quatre en 1997 et cinq en 1998;

d) Séminaire international sur l'établissement d'un forum permanent pour les populations autochtones au sein du système des Nations Unies : premier atelier, Copenhague, juin 1995 : financement de la participation d'une ONG autochtone, deuxième atelier, Santiago du Chili, mai 1997 : envoi par la Commission d'une délégation de représentants élus au plan international et financement de la participation de deux ONG autochtones;

e) Conférence sur les procédures des Nations Unies en matière des droits de l'homme, Sydney, juin 1995 : financement de la participation d'une OPA;

f) Forum 95 et quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, août 1995 : envoi par la Commission d'une délégation et financement de la participation d'OPA;

g) Groupe de travail intersessions sur les connaissances traditionnelles et la propriété intellectuelle (Madrid, novembre 1997) précédant la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : envoi par la Commission d'une délégation et financement de la participation de deux OPA.

### Coopération

Les contributions que la Commission verse chaque année au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Décennie

internationale des populations autochtones ont également été considérées par l'ONU comme une preuve de l'appui que la Commission apporte à ses activités. La Commission verse chaque année, depuis 1994-1995, une contribution de 30 000 dollars australiens au Fonds de contributions volontaires.

La Commission a préparé une trousse d'information sur le projet de déclaration relative aux droits des populations autochtones à l'intention des populations autochtones du monde entier. Elle a également fait entreprendre et publier une analyse du projet de déclaration.

La Commission se tient en contact avec l'Organisation des Nations Unies par l'entremise du Haut Commissariat aux droits de l'homme, à Genève, et le Centre d'information des Nations Unies à Sydney afin de se tenir informée des conférences et réunions internationales organisées sous l'égide des Nations Unies au sujet des problèmes intéressant les populations autochtones et pour diffuser des informations sur les questions qui préoccupent les aborigènes et les insulaires du Déroit de Torres.

La Commission a mené des consultations avec les confédérations nationales d'organisations autochtones : deux en 1995-1996, deux en 1996-1997 et deux en 1997-1998 sur le thème des droits de l'homme consacrés au plan international et des droits des populations autochtones.

#### Autres activités pertinentes

La Commission a communiqué ses observations au Gouvernement australien pour transmission à la troisième session du Groupe de travail à composition non limitée sur examen des arrangements consultatifs avec les organisations non gouvernementales tenue du 8 au 19 janvier 1996 (voir le document E/1995/83/Add.1 du 6 juin 1995, intitulé "Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur l'examen des arrangements consultatifs avec les organisations non gouvernementales sur les travaux de sa deuxième session").

En 1995-1996, la Commission a été l'organisme national responsable de la coordination, de la gestion et du suivi en Australie de la Décennie internationale des populations autochtones. Par suite des compressions budgétaires intervenues en 1996-1997, les dépenses concernant la coordination et l'exécution des activités liées à la Décennie ont dû être sérieusement limitées. Parmi les activités réalisées, il convient de citer :

a) Des consultations avec les confédérations d'organisations autochtones et les départements gouvernementaux compétents (1995-1996);

b) Les réunions d'un comité consultatif national autochtone pour la Décennie internationale des populations autochtones, chargé de coordonner le Programme d'action en Australie (1995-1996);

c) Réunion d'une commission internationale sur la Décennie internationale (1995-1996);

d) La fourniture de services consultatifs pour l'élaboration d'une trousse d'information sur le projet de déclaration relative aux droits des populations autochtones comprenant notamment une version en anglais simplifiée

/...

du projet de déclaration, une analyse détaillée du projet et un document retraçant l'historique du projet de déclaration (1995-1996);

e) La prise en charge des honoraires d'un artiste autochtone chargé de dessiner un logo national pour la Décennie internationale des populations autochtones (1995-1996) et son lancement en 1996-1997;

f) Le lancement, la diffusion au plan national et aussi au plan international pour l'entremise des services des Nations Unies d'une trousse d'information sur le projet de déclaration (Old Parliament House, 16 septembre 1996) contenant également des fiches d'information sur les populations autochtones du monde et sur la participation de ces populations aux activités du système des Nations Unies.

La Commission a rédigé des déclarations écrites concernant :

a) Le rapport présenté par l'Australie conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1995-1996);

b) Les considérations liées à la ratification de la Convention No 169 de l'OIT (1995-1996);

c) La mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique (1995-1996);

d) L'élaboration du quatrième rapport de l'Australie relatif à la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1996-1997);

e) Le rapport présenté par l'Australie en application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1997-1998);

f) Le rapport présenté par l'Australie conformément à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1997-1998).

La Commission a participé, dans le cadre des mécanismes administratifs du Gouvernement australien, à la cinquante-deuxième (1996), à la cinquante-troisième (1997) et à la cinquante-quatrième (1998) sessions de la Commission des droits de l'homme.

En outre, la Commission reçoit chaque année un grand nombre de visiteurs de l'étranger et de délégations autochtones.

La Commission est particulièrement consciente des avantages qu'apporte un échange de connaissances à travers les frontières nationales. Aussi a-t-elle participé à un grand nombre de réunions internationales ou parrainé ou financé la participation à de telles réunions de délégations australiennes autochtones.

## 2. CHANGE

(Statut consultatif spécial depuis 1987)

### Introduction

Le principal objectif de CHANGE est de promouvoir la reconnaissance des droits fondamentaux inaliénables et de la dignité des femmes et de faire la lumière sur la violation de ces droits, que ce soit par l'Etat, par les intérêts commerciaux ou par des particuliers, au moyen de publications, de séminaires, de conférences, de programmes de perfectionnement et de formation et de services consultatifs.

CHANGE n'a pas de membres à proprement parler mais un groupe consultatif basé au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un groupe consultatif international et des personnes qui appuient son action dans de nombreux pays, et travaille en collaboration avec un grand nombre d'autres organisations non gouvernementales internationales ou nationales, selon le projet.

Pendant la période considérée, CHANGE a reçu un financement de la Commission européenne, du British Council et du Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth du Royaume-Uni en vue de la réalisation de différentes activités, et a apporté des contributions d'une valeur de 300 000 dollars aux activités d'autres organisations.

Le présent rapport rend compte de la participation de CHANGE à deux conférences mondiales et aux réunions de la Commission des droits de l'homme ainsi que des préparatifs et du suivi de ces réunions.

### Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et d'autres réunions et conférences des Nations Unies

Les activités à signaler sont les suivantes :

- a) 1994 :
  - i) CHANGE a organisé, en vue du Sommet mondial pour le développement social, une réunion non gouvernementale (avec OXFAM et d'autres organisations) pour intégrer la problématique hommes-femmes et l'aspect des droits de l'homme à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague. Cette réunion a été convoquée, par l'entremise des services gouvernementaux de d'autres organisations, à l'occasion de la troisième session du Comité préparatoire du Sommet, et CHANGE a été représentée lors de la quatrième session du Comité préparatoire;
  - ii) CHANGE a également organisé une conférence d'une journée sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement;
  - iii) En vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, CHANGE a été représentée :

/...

- a. aux réunions de la Commission de la condition de la femme, agissant en qualité d'organe préparatoire de la Conférence, à New York;
  - b. à la réunion régionale de Vienne qui a débouché sur la création d'un comité directeur des ONG, organisation d'un atelier sur "les femmes et la gouvernance mondiale" pendant le Forum des ONG ainsi qu'une réunion d'information pour les ONG britanniques; et publication d'un résumé de la Déclaration régionale;
  - c. à la réunion régionale pour l'Afrique, tenue à Dakar, avec l'organisation d'une session d'orientation et de formation aux négociations de couloir à l'intention des ONG sénégalaises;
- iv) CHANGE a publié et distribué gratuitement un Guide sur la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui a ensuite été adapté par OXFAM et distribué parmi ses organisations affiliées dans le monde entier;
- v) En outre, CHANGE a organisé des programmes de négociations de couloir simulées dans le contexte des conférences régionales des Nations Unies (pour permettre aux groupes de pression féminins de faire valoir leurs préoccupations dans le contexte de leurs propres pays) en collaboration avec le British Council en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Asie occidentale, qu'ont suivi quelque 500 participants de 45 pays en 1994 et 1995;
- b) 1995 :
- i) Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, et Forum des ONG. CHANGE a été représentée par son Directeur, qui a pris part aux activités du Groupe de travail des ONG sur les droits de l'homme et qui, dans le cadre du Forum, a organisé des tables rondes avec Anti-Slavery International et OXFAM;
  - ii) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes :
    - a. préparatifs : CHANGE a organisé au Royaume-Uni trois réunions d'information des parlementaires et des ONG et a constitué dans ce pays le "Groupe d'action de Beijing", et son Directeur a fait une conférence d'information devant le Parlement européen à Strasbourg. En outre, elle a été conseillère du World Service de la British Broadcasting Corporation (BBC) pour la Conférence mondiale ainsi que du Ministère britannique des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, du British Council, de la Commission nationale des affaires féminines et de toute une série d'autres organisations, y compris le Groupe de travail des ONG sur les femmes de la Commission économique pour l'Europe à Genève, dont elle a présidé la réunion consacrée à la rédaction du Programme d'action européen. En outre, elle a été chef d'équipe lors des ateliers organisés en Chine même par le Great Britain China Centre, le British Council et l'Overseas Development Administration du Royaume-Uni en 1994 et 1995 pour

expliquer les questions auxquelles travaillent les ONG dans différents pays, comment est organisé un forum des ONG et comment la problématique hommes-femmes devrait être intégrée aux programmes de développement. Trois réunions spéciales à participation non limitée ont été organisées immédiatement avant la réunion au Royaume-Uni : une réunion sur les femmes en Europe orientale, une autre sur les droits fondamentaux des femmes et une réunion de simulation de la Conférence et du Forum des ONG;

- b. participation : en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes proprement dite, le Service des droits de l'homme et de la démocratisation de la Commission européenne a chargé CHANGE d'identifier et de former 40 femmes d'Europe orientale pour les préparer à participer à la Conférence et au Forum des ONG. Les pays en question étaient les suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine et Yougoslavie (Serbie et Monténégro), et Kosovo. Une équipe d'appui Royaume-Uni/Chine/Europe de l'Est a également été envoyée à Beijing pour qu'elle se familiarise avec le système des Nations Unies. Pendant le Forum des ONG, CHANGE a également réalisé une réunion d'orientation et deux séminaires sur le fonctionnement du système des droits de l'homme des Nations Unies (avec le juge Elizabeth Evatt, membre du Comité des droits de l'homme) ainsi que sur le rôle des femmes et la gouvernance mondiale dans le contexte du système des Nations Unies. Il a également été préparé, en vue de ces ateliers, des documents portant le même intitulé qui ont été publiés avec l'assistance du British Council et de la Commission européenne;
- c. suivi : les contacts avec les participantes des pays d'Europe orientale ont été poursuivis grâce à la publication dans le bulletin Newsletter d'un encart spécial intitulé "Out of Beijing", lesdites participantes ayant également été invitées à prendre part aux séminaires de formation qui ont eu lieu en 1996 et 1997, ainsi qu'à la Conférence internationale sur la violence et les mauvais traitements des femmes, les droits des femmes en tant que citoyennes que CHANGE a coparrainée et organisée à Brighton en 1996; le Directeur de CHANGE a également, après la Conférence, dirigé un atelier de formation à Madras (Inde) avec la participation de groupes communautaires et d'ONG spécialisés dans les études féminines, le développement et d'autres domaines, pour discuter de l'intégration du Programme d'action de Beijing à la politique nationale indienne concernant les femmes; par ailleurs, les services de CHANGE ont contribué à la réalisation de trois activités entreprises par le Conseil de l'Europe à Bucarest, à Budapest et à Strasbourg pour donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; CHANGE a également été représentée lors de la réunion sous-régionale de suivi de la Conférence organisée par la Commission économique pour l'Europe à Bucarest;

- iii) A la cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme, à Genève, CHANGE a été représentée et a fait une déclaration concernant les mariages forcés;
- c) 1996 :
  - i) CHANGE a organisé à l'occasion de la Journée nationale une conférence sur le thème "What the Platform for Action Means to You" afin de rattacher à la situation nationale chacun des domaines d'activité prioritaires prévus dans le Programme d'action, et a publié dans les dix jours suivants un rapport visant à faciliter les consultations nationales menées par le gouvernement;
  - ii) CHANGE a été représentée à la quarantième session de la Commission de la condition de la femme, à New York;
  - iii) Lors de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, CHANGE a organisé à l'intention des femmes un programme de formation au système des droits de l'homme des Nations Unies en coopération avec ISIS - Women's International Cross Cultural Exchange (WICCE), à l'occasion duquel 12 femmes provenant de régions de conflits armés se sont réunies à Genève pour se familiariser avec les normes applicables en matière de droits de l'homme, observer les travaux de la Commission des droits de l'homme pendant cette session, prendre part aux débats des groupes de travail féminins et à tirer des enseignements d'une participation pratique allant au-delà d'un simple apprentissage théorique. Ce programme a été suivi par l'organisation d'une réunion à Kampala (Ouganda). En outre, CHANGE a été représentée à la réunion de l'ancienne Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui s'appelle désormais Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme;
  - iv) CHANGE a été représentée à la Réunion générale de la CEE et a fait une intervention sur l'intégration du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
- d) 1997 :
  - i) CHANGE a été représentée à la quarante et unième session de la Commission de la condition de la femme, à New York;
  - ii) A la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, CHANGE a organisé pour une durée de deux semaines le deuxième cours d'orientation et de formation en collaboration avec le Groupe de travail des ONG sur les femmes, auquel ont assisté 15 femmes provenant de régions de conflits armés d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'Etats indépendants (CEI). Les participantes ont ainsi pu se familiariser avec les aspects juridiques et autres des droits de l'homme ainsi qu'avec le travail des rapporteurs spéciaux chargés d'étudier des thèmes spécifiques ou la situation dans des pays déterminés;

- e) 1998 :
- i) CHANGE a été représentée à la quarante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, à New York, et a organisé à cette occasion trois tables rondes sur les femmes et les droits économiques, la démocratie et la culture et les traditions. L'exposition organisée conjointement par CHANGE, le British Council et la Présidence de l'Union européenne, intitulée "Les femmes, les hommes, la démocratie et la gouvernance", a été montée dans les locaux du Secrétariat de l'ONU;
- ii) Lors de la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, à Genève, cette exposition a également été montée au Palais des Nations.

#### Coopération avec des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

En 1996, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a invité le Directeur de CHANGE à prendre part à un groupe de travail sur la gouvernance, et elle est devenue consultante permanente du PNUD pour les questions concernant la problématique hommes-femmes et la gouvernance, la problématique hommes-femmes et la pauvreté et l'intégration des femmes au développement (1995, 1996 et 1997). En outre, le Directeur de CHANGE a entrepris des recherches sur la situation des femmes au sein du système des Nations Unies.

Des participantes aux séminaires de formation tenus à Genève en 1996 et 1997 ont eu l'occasion de se familiariser avec les travaux du HCR par l'entremise du point focal chargé des questions liées à la problématique hommes-femmes.

#### Autres activités pertinentes

Le Directeur de CHANGE a participé à la réunion du Groupe d'experts sur l'intégration des droits fondamentaux des femmes que le Centre pour les droits de l'homme a organisée à Genève en juin 1995 en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

En outre, le Directeur de CHANGE a participé à la réunion du Groupe d'experts sur les femmes et les conflits armés organisée à Saint Domingue en 1996 par la Division de la promotion de la femme de l'INSTRAW.

En sa qualité de membre du Groupe d'experts du Commonwealth sur l'intégration des femmes au développement, le Directeur de CHANGE a, en 1994-1995, participé à la préparation par le Commonwealth du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; en outre, elle a rédigé une analyse des mécanismes nationaux de promotion de la femme et une étude de l'application par les pays du Commonwealth de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En 1996 et 1997, le Directeur de CHANGE a pris part à deux conférences sur l'avenir du système des Nations Unies qui ont été organisées par le Ministère britannique des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth à Wilton

/...

Park et auxquelles ont assisté, entre autres, des conseillers du Secrétaire général, l'Administrateur du PNUD et les représentants permanents de différents pays auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Georgina Ashworth, Directeur de CHANGE, a publié l'étude intitulée "Gender and Governance: an Agenda for Change" dans la série de monographies du PNUD consacrées à l'intégration des femmes au développement (No 3 de 1994 et révision de 1996), étude utilisée par les universités ainsi que par le système des Nations Unies.

Enfin, le Directeur de CHANGE a pris part à la Conférence de l'Union parlementaire (UIP) sur le partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique qui s'est tenue à New Delhi, ainsi qu'à d'autres manifestations semblables. L'Union interparlementaire entretient des rapports spéciaux avec la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU en matière de promotion de la démocratie.

### 3. CENTRE D'ETUDES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU TIERS MONDE

(Statut consultatif spécial depuis 1987)

#### Introduction

Le Centre d'études économiques et sociales du tiers monde (CEESTEM) a pour objectifs :

a) De réaliser des études tendant à définir un ordre de priorité parmi les problèmes les plus urgents auxquels se heurtent les pays du tiers monde ainsi que de suivre le processus de développement économique, compte tenu de la répartition inégale des richesses et de la participation insuffisante des pays du tiers monde aux échanges mondiaux;

b) De créer un système d'échange de données d'expérience dans les domaines économique, culturel, scientifique et technique et de mettre en place un réseau d'informations sur les possibilités qui s'offrent à ce groupe de pays, afin de promouvoir ainsi la mise en oeuvre de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

Le Centre assiste à la réunion organisée chaque année à l'intention des ONG par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, au Siège de New York, et participe aux activités réalisées par le bureau local du service d'information à Mexico pour faire connaître les conférences et déclarations des Nations Unies.

En outre, le Centre coopère étroitement avec le bureau du PNUD à Mexico ainsi qu'avec les services du Département de l'information concernant les problèmes locaux.

#### Programmes de recherche réalisés dans différents domaines pour appuyer les activités des Nations Unies pendant la période 1995-1998

Les programmes réalisés ont porté sur les domaines suivants :

- a) L'Amérique latine au sein des instances internationales;
- b) La politique actuelle aux Etats-Unis d'Amérique et au Mexique;
- c) Les effets de la mondialisation sur le secteur agricole;
- d) Les nouvelles technologies de l'information;
- e) Les communications par satellite en Amérique latine;
- f) L'augmentation de la dette extérieure en Amérique latine;
- g) La restructuration de l'économie mondiale;
- h) L'analyse des relations bilatérales entre les Etats-Unis d'Amérique et le Mexique;

i) Les relations entre pays latino-américains dans les domaines économique, politique et social.

Conférences et séminaires tenus pendant la période 1995-1998

Il y a lieu de mentionner en particulier les conférences et séminaires ci-après :

a) Conférence sur la médecine traditionnelle et les plantes médicinales (CEESTEM, Mexico, 1995);

b) Conférence sur "Le but de l'effort : les technologies nouvelles et la naissance d'une ère nouvelle" (CEESTEM, Mexico, 1995);

c) Participation à la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO), New York, 1995;

d) Table ronde sur la mondialisation et les droits de l'homme en Amérique latine (Mexico, 1996);

e) Conférence sur la zone économique exclusive dans les pays du tiers monde : analyse économique et politique et résultats en Amérique latine (Mexico, 1996);

f) Conférence sur la Charte des droits et devoirs économiques des Etats du point de vue du droit international : une option de développement (Mexico, 1996);

g) Conférence sur l'éducation et le développement (Mexico, 1997);

h) La coopération économique dans les pays en développement;

i) Conférence sur le règlement pacifique des conflits en Amérique latine (CEESTEM, Mexico);

j) Mondialisation et souveraineté (CEESTEM, Mexico, 1997);

k) Conférence sur la réforme de l'Etat dans le contexte d'un monde en mutation organisée par le Ministère chargé de la réforme du Brésil et l'Organisation des Nations Unies (Brasilia, 1998);

l) Séminaire sur l'action sociale et culturelle à la frontière avec les Etats-Unis d'Amérique.

#### 4. CONSEIL INTERNATIONAL D'EDUCATION DES ADULTES

(Statut consultatif général depuis 1991)

##### Introduction

Le Conseil international d'éducation des adultes (CIEA) est une association mondiale d'étudiants et d'éducateurs adultes et des organisations qui les représentent ainsi que de tous ceux pour qui l'éducation des adultes est un principal moyen d'accomplir leur oeuvre et de tous ceux qui appuient ces objectifs.

Le CIEA encourage l'éducation des adultes et l'éducation continue comme élément nécessaire du processus par lequel peut être instaurée une société indépendante, durable, démocratique et participative. L'éducation des adultes et l'éducation continue sont indissociablement liées à la justice sociale, économique et politique, à l'égalité entre les sexes, au droit universel au savoir, à une vie en harmonie avec l'environnement, au respect des droits de l'homme, à la reconnaissance de la diversité culturelle, à la paix et à la participation active des hommes et des femmes aux décisions qui affectent leur vie.

Le CIEA a été la principale organisation non gouvernementale opérant dans le domaine de l'éducation des adultes et du développement participatif. Il représente 104 ONG ayant pour vocation l'alphabétisation, l'éducation des adultes et l'éducation continue d'Afrique, des Etats arabes, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. Le CIEA et certaines des organisations régionales qui lui sont affiliées sont dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Des donateurs traditionnels comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence suédoise de développement international (ASDI), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et le Ministère des affaires étrangères de la Finlande continuent d'appuyer le CIEA chaque année.

##### Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et à des conférences ou autres réunions des Nations Unies

En ce qui concerne la participation du CIEA aux réunions des Nations Unies, il y a lieu de signaler ce qui suit :

a) Le Président du CIEA, accompagné d'une nombreuse délégation de représentants des réseaux affiliés au Conseil, a participé au Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995;

b) Le Président et le Directeur exécutif du CIEA ainsi que les coordonnateurs de ses programmes ont participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing du 29 août au 15 septembre 1995;

/...

c) Le Coordonnateur du Programme d'éducation pour la paix et les droits de l'homme du CIEA a assisté aux réunions de travail du Conseil économique et social consacrées à la collaboration avec les ONG qui se sont tenues au Centre international de Vienne en 1995;

d) Le Coordonnateur du Programme d'éducation pour la paix et les droits de l'homme du CIEA a assisté à la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme qui a eu lieu à Genève du 15 au 22 février 1996;

e) Le Coordonnateur du Programme d'éducation pour la paix et les droits de l'homme du CIEA a participé à la réunion du Groupe de travail sur les populations autochtones qui s'est tenue à Genève en octobre 1996;

f) Le Président du CIEA et le Coordonnateur général des programmes de promotion de la parité hommes-femmes et de l'éducation du CIEA ainsi que le Coordonnateur du Programme de communications du Conseil ont assisté aux réunions de la Commission de la condition de la femme, à New York, du 10 au 21 mars 1997;

g) Le Coordonnateur GEO a organisé une table ronde sur l'apprentissage de la justice sociale à l'occasion du Forum des Nations Unies sur les femmes qui a eu lieu à New York en mars 1997.

#### Coopération avec des organes et institutions spécialisées des Nations Unies

Cette coopération est décrite ci-après :

a) Le Président du CIEA a participé à la Réunion consultative d'experts organisée par l'UNESCO à Paris du 11 au 13 octobre 1995;

b) Le réseau du CIEA en Amérique latine a préparé un exposé en vue de la Consultation de l'UNICEF sur l'éducation pour tous qui a eu lieu à New York du 10 au 13 octobre 1995;

c) Le Coordonnateur du Programme de formation à l'action environnementale du CIEA a pris part au Séminaire canadien sur l'éducation nationale au service du développement que l'UNICEF a organisé à Toronto en janvier 1995;

d) Un représentant du CIEA a assisté à la réunion de la Commission africaine sur les droits de l'homme et les droits des peuples à Ouagadougou en mars 1996;

e) Le réseau régional du CIEA a participé à la première Consultation des ONG pour la région arabe organisée par l'UNESCO à Amman du 10 au 14 mars 1996;

f) Le Coordonnateur général des programmes de promotion de la parité hommes-femmes et de l'éducation du CIEA a assisté à la septième Conférence régionale de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes qui a eu lieu à Santiago du Chili du 19 au 21 novembre 1997;

g) Le Vice-Président du CIEA pour l'Amérique latine a assisté à la réunion préparatoire régionale de la cinquième Conférence internationale de

l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V) et a participé à la rédaction et à la mise au point du document final; cette réunion s'est tenue à Brasilia en janvier 1997;

h) Le Président, des membres du secrétariat, des coordonnateurs de programmes et représentants des réseaux et membres du CIEA ont participé à la cinquième Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V), tenue à Hambourg du 14 au 18 juillet 1997;

i) Le Coordonnateur général des programmes de promotion de la parité hommes-femmes et de l'éducation du CIEA a assisté au Séminaire international de l'UNESCO sur la promotion de l'habilitation des femmes grâce à l'éducation des adultes qui s'est tenu à Chiangmaï (Thaïlande) du 24 au 28 février 1997;

j) Le Président du CIEA a participé à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur qui a eu lieu à Paris du 5 au 9 octobre 1998;

k) Le Président et des membres des réseaux régionaux du CIEA ont participé aux réunions qui ont été organisées aux échelons régional et sous-régional comme suite à la Conférence CONFINTEA V de l'UNESCO et qui ont eu lieu à Mexico les 26 et 27 janvier 1998, au Cap (Afrique du Sud) en mars 1998, à Washington du 6 au 8 avril 1998, au Botswana le 6 mai 1998, à Manchester (Royaume-Uni) du 17 au 19 mai 1998, à Bangkok et à Hua Hin (Thaïlande) du 8 au 12 juin 1998, à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 22 au 25 juin 1998, à Louvain la Neuve (Belgique) du 17 au 20 septembre 1998, à Helsinki le 2 octobre 1998 et à Montevideo du 17 au 20 novembre 1998.

#### Activités pertinentes

Entre autres activités pertinentes, il y a lieu de citer les suivantes :

a) Le CIEA et son réseau latino-américain ont organisé quatre ateliers lors du Forum des ONG sur les femmes qui s'est tenu à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, du 3 au 8 septembre 1995;

b) Comme suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Coordonnateur général des programmes de promotion de la parité hommes-femmes et de l'éducation du CIEA a lancé l'ouvrage intitulé "Gender, Education and Popular Economy", a organisé un atelier sur le thème "L'habilitation des femmes pauvres", a coordonné la Journée de lutte contre la pauvreté au stand de l'Amérique latine et des Caraïbes et a publié une brochure intitulée "Platform Beijing 95: An Instrument of Action for Women, 1995-1996";

c) Le Vice-Président du CIEA pour l'Amérique latine a rédigé pour le Bureau régional pour l'éducation de l'UNESCO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (OREALC) le document régional préparatoire de la réunion sur les perspectives nouvelles de l'éducation des jeunes et des adultes en Amérique latine qui a eu lieu à Santiago du Chili en 1996;

d) Du 2 au 7 février 1995, le Président du CIEA s'est entretenu avec des représentants du PNUD, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et de l'UNICEF pour réaffirmer la volonté du Conseil de continuer à

/...

jouer un rôle dans les débats, discussions et activités des groupes d'ONG nationales et internationales au sein des instances des Nations Unies;

e) Le Président et des membres du Groupe de contact du CIEA ont participé à une réunion consultative spéciale d'experts chargée de formuler un projet de déclaration et programme d'action pour Hambourg 1997, tenue à Hambourg (Allemagne) du 28 mai au 1er juin 1996 sous les auspices de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation, ainsi qu'à la Consultation régionale préparatoire de la Conférence CONFINTEA V de 1997 organisée par l'UNESCO et les Etats membres à Jomtien (Thaïlande) en septembre 1996 et à Dakar en octobre 1996;

f) Le Coordonnateur du Programme de formation à l'action environnementale du CIEA a présenté un rapport sur "L'éducation des adultes en matière d'environnement et la sensibilisation à l'action environnementale" à la Conférence CONFINTEA V qui a eu lieu à Hambourg (Allemagne) du 14 au 18 juillet 1997 ainsi qu'à la réunion organisée pour donner suite à cette conférence qui s'est tenue à Helsingor (Danemark) du 21 au 23 juillet 1997;

g) Le Coordonnateur du Programme de formation à l'action environnementale du CIEA a participé à l'Atelier international sur l'éducation et la formation au service de schémas de consommation durables accueilli à Paris les 14 et 15 septembre 1998 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);

h) Le CIEA a fait une large publicité à la Conférence internationale sur les valeurs et les droits universels de l'homme qui a été organisée dans l'Alberta, au Canada, du 26 au 29 novembre 1998 afin d'appeler l'attention de la communauté mondiale sur la vision reflétée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

## 5. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AVOCATS ET JURISTES JUIFS

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Buts et objectifs

L'Association internationale des avocats et juristes juifs (AIAJJ) a été créée en 1969 avec pour principal objectif de contribuer à l'établissement d'un ordre juridique international fondé sur le règne du droit dans les relations entre tous les Etats et de promouvoir le respect des droits de l'homme et l'égalité de tous les peuples et de tous les Etats de sorte qu'ils puissent vivre ensemble en paix. L'AIAJJ étudie également les problèmes présentant un intérêt particulier pour les communautés juives et pour l'Etat d'Israël. L'Association est donc composée principalement de membres juifs, bien qu'elle soit ouverte à tous les avocats et juristes qui s'associent à ses objectifs, quelles que soient leurs croyances ou convictions ou sans égard à quelque autre distinction. L'Association internationale a actuellement comme membres des avocats et des juristes de 50 pays du monde : avocats, juges, officiers de justice, conseillers juridiques ou universitaires.

Participation aux réunions du Conseil économique et social ou de ses organes subsidiaires

Pendant la période considérée, et après l'octroi à l'Association du statut consultatif spécial, en août 1995, le représentant de l'AIAJJ a personnellement assisté ou suivi de près les débats des cinquante-deuxième à cinquante-quatrième sessions de la Commission des droits de l'homme et des quarante-septième à cinquantième sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (ultérieurement rebaptisée Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme). Devant ces deux derniers organes, l'AIAJJ a présenté les déclarations orales ci-après :

- a) Commission des droits de l'homme :
  - i) Cinquante-deuxième session : déclaration faite le 29 mars 1996 à propos du rapport du Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse (E/CN.4/1996/95), recommandant notamment l'adoption d'une convention fondée sur la Déclaration de 1981 sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction;
  - ii) Cinquante-troisième session : déclaration faite le 19 mars 1997 commentant le rapport du Rapporteur spécial sur l'application de la Déclaration de 1981 (E/CN.4/1997/91) et la dégradation de la situation à cet égard pendant l'année écoulée;
  - iii) Cinquante-quatrième session : l'AIAJJ s'est occupée principalement de la réforme de l'ordre du jour de la Commission et s'est mise en rapport avec de nombreuses délégations sur ce point, ayant activement participé, l'année précédente, à la présentation de la déclaration écrite sur ce point de la communauté des ONG;

/...

b) Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités :

L'AIAJJ a également souscrit aux propositions tendant à réformer les méthodes de travail de cet organe présentées par la communauté des ONG.

En outre, le représentant de l'AIAJJ a fait devant la Sous-Commission les déclarations orales ci-après :

- i) Quarante-septième session : déclaration faite le 25 août 1995 à propos de l'élimination de toutes les formes d'intolérance ou de discrimination fondées sur la religion ou la conviction;
- ii) Quarante-huitième session : déclaration faite le 12 août 1996 à propos du rôle de la Sous-Commission dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la contribution de son groupe de travail à la promotion de la mise en oeuvre de la Déclaration de 1992 sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques;
- iii) Quarante-neuvième session : déclarations faites le 12 août 1997 à propos de l'examen d'ensemble des questions thématiques liées à l'élimination de la discrimination raciale et le 27 août 1997 à propos du terrorisme et des droits de l'homme.

A Genève, du 10 au 14 novembre 1997, l'AIAJJ a participé à un séminaire organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à propos du rôle de l'Internet à la lumière des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et un de ses représentants est intervenu pendant les débats, en particulier pour présenter les informations parues dans le No 12 de mars 1997 et les numéros précédents de sa revue *Justice* à propos de la diffusion de propagandes racistes sur Internet.

En outre, l'AIAJJ a suivi de près, lors des sessions des organes chargés de superviser l'application des conventions relatives aux droits de l'homme, les débats qui ont eu lieu à Genève pendant la période considérée. Le No 19 (1998, p. 23) de la revue *Justice* contient un article sur les rapports présentés par Israël auxdits organes.

L'AIAJJ a assisté à toutes les sessions du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et son représentant a consulté les directeurs successifs du Département de la protection internationale du HCR sur les questions liées à l'octroi de l'asile, aux cas de violations réelles ou soupçonnées du principe de non-refoulement et au rôle joué par les acteurs non gouvernementaux dans différents pays dans la création de conditions pouvant motiver la crainte légitime de persécution, que les autorités nationales compétentes ne peuvent pas ou ne veulent pas réprimer.

### Consultations

Pendant la période considérée, l'AIAJJ s'est tenue en rapport avec les services du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ainsi, après avoir reçu le statut consultatif, le Président de l'AIAJJ et son représentant à Genève se sont entretenus avec le Directeur du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de l'ONU, M. Ibrahima Fall, au début de mai 1996 pour exposer le programme d'activités de l'AIAJJ dans le domaine des droits de l'homme et les informer des principales préoccupations de l'Association. Depuis lors, dans le contexte des préoccupations exprimées par l'AIAJJ dans une déclaration officiellement adoptée à Jérusalem le 31 décembre 1998 lors de son onzième Congrès international (dont le texte a été publié dans le No 20 de la revue *Justice*) et présentée à Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, le 25 mai 1999, cette déclaration portant sur plusieurs points relevant directement de sa compétence; à la suite de cette déclaration, s'est tenue le 8 juillet 1999 entre le Haut Commissaire des Nations Unies, le Président de l'AIAJJ, le Juge Hadassa Ben-Itto, et le représentant de l'Association à Genève, une réunion qui a été l'occasion d'un échange de vues constructif. Le Haut Commissaire a alors accepté de publier un article dans la revue *Justice* (paru dans le numéro de janvier 2000).

### Publications

Comme indiqué ci-dessus, la principale publication de l'AIAJJ est sa revue *Justice*. Cette publication trimestrielle décrit les activités de l'Association, et en particulier les débats de ses congrès, de ses réunions internationales et de ses séminaires. Elle contient également des articles d'universitaires réputés, de juges, de praticiens et d'autres experts sur les points de droit présentant des intérêts pour les membres de l'Association dans leur ensemble, y compris plusieurs articles sur les questions intéressant l'Organisation des Nations Unies. Outre les thèmes susmentionnés, la revue traite également de sujets comme la déclaration d'ouverture sur l'intolérance religieuse faite par le représentant de l'AIAJJ à la quarante-septième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (No 7, p. 25), la limitation des armements et les efforts de l'Organisation des Nations Unies en Iraq (No 8, p. 17), un rapport sur la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme (No 10, p. 36), le danger représenté par la censure d'un rapporteur de l'Organisation des Nations Unies (No 14, p. 10) et la Cour pénale internationale (No 18, p. 19).

L'AIAJJ a depuis février 2000 un site web sur Internet où pourront être consultés les articles publiés dans la revue *Justice* (y compris les articles susmentionnés).

6. FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ACTION DES CHRETIENS POUR  
L'ABOLITION DE LA TORTURE

(Statut consultatif spécial depuis 1995)

Existence et buts de la FIACAT

Fondée en 1987, la Fédération internationale de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) (FIACAT) a été dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social en 1995.

Eu égard à l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle entend s'opposer, partout dans le monde et par tous les moyens appropriés légaux, à la torture et aux autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dont les exécutions capitales.

Composition et répartition géographique

En tant que fédération internationale, la FIACAT regroupe des associations à caractère national dont les buts s'avèrent compatibles avec ses statuts.

Fin 1998, elle comptait 19 associations affiliées et huit autres en cours d'affiliation, ainsi que des correspondants.

Direction internationale

La FIACAT est présidée depuis novembre 1998 par M. Patrick Byrne (Luxembourg).

Le bureau international comprend, outre le président, des membres de l'Espagne, de la Suisse, du Canada, du Togo, du Mexique et de la France.

Indépendance

La FIACAT est indépendante de tout gouvernement et organisation partisane.

Elle est financée par les cotisations des associations affiliées et des dons. Ponctuellement elle peut bénéficier d'une subvention ou d'une aide en nature pour un projet international (colloque, session de formation) de la part d'un Etat, de l'Union européenne, des Nations Unies ou d'organisations chrétiennes.

Commissions nationales des droits de l'homme

Certaines de ses associations affiliées participent activement en leur domaine à des commissions nationales des droits de l'homme.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions des Nations Unies

*Commission des droits de l'homme*

Chaque année la FIACAT participe à ses sessions et contribue à ses travaux par des déclarations écrites et orales sur les points thématiques et géographiques de l'ordre du jour qui se rapportent à la torture et aux exécutions capitales.

Citons comme principales contributions, en plus d'autres déclarations conjointes ou orales :

- a) 1995 :
  - i) "Favoriser la discrimination, c'est favoriser la torture" (E/CN.4/1995/NGO/27);
  - ii) "Tout faire pour juger les tortionnaires" (E/CN.4/1995/NGO/3);
- b) 1996 :
  - i) "La torture au service de l'économie" (E/CN.4/1996/NGO/36);
  - ii) "Pour abolir la torture, ne pas tricher avec la démocratie" (ibid.);
- c) 1997 :
  - i) "Les défenseurs des droits de l'homme : des acteurs indispensables" (E/CN.4/1997/NGO/13);
  - ii) "La cour criminelle internationale : l'épreuve de vérité pour les Etats" (E/CN.4/1997/NGO/52);
- d) 1998 :
  - i) "Un engagement, pas un souvenir!" (E/CN.4/1998/NGO/68);
  - ii) "Les réfugiés interpellent la conscience du monde" (E/CN.4/1998/NGO/69).

La FIACAT coopère également étroitement avec le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé d'examiner les questions se rapportant à la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, avec celui sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. Elle leur envoie des informations, fait connaître leurs appels et leur rapport annuel.

*Sous-Commission pour la promotion et la protection des droits de l'homme (ex-Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités)*

Chaque année, la FIACAT participe à ses sessions et contribue à ses travaux par des déclarations écrites et orales sur les points de l'ordre du jour qui se rapportent à la torture et aux exécutions capitales.

Citons comme principales contributions, en plus des déclarations conjointes et celles orales :

- a) 1995 :
  - "L'abolition de la peine de mort" (E/CN.4/Sub.2/1995/NGO/4);
- b) 1996 :
  - i) "Les deux années à venir seront décisives pour la lutte contre l'impunité" (E/CN.4/Sub.2/1996/NGO/4);
  - ii) "Quelques sacrifiés de la diplomatie" (E/CN.4/Sub.2/1996/NGO/3);
- c) 1997 :
  - i) "La torture au coeur du processus judiciaire" (E/CN.4/Sub.2/1997/NGO/8);
  - ii) "La torture utilisée pour terroriser la population" (E/CN.4/Sub.2/1997/NGO/9).

*Comités : Comité contre la torture, Comité des droits de l'homme, Comité des droits de l'enfant*

La FIACAT suit attentivement les travaux de ces comités et la parution des rapports périodiques des gouvernements. Elle collabore avec les experts des comités et assiste aux séances publiques chaque fois qu'elle ou ses associations affiliées disposent d'informations susceptibles d'aider le Comité dans l'examen des rapports. Elle suit, par le biais des ACAT, la mise en oeuvre des recommandations des comités sur le terrain.

*Groupe de travail chargé de l'examen du projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*

La FIACAT participe activement aux sessions et travaux du Groupe, qui tient en cette année 1999 sa huitième session annuelle. Un document complet faisant part de commentaires, observations et suggestions quant à la version du projet de protocole à l'issue de la première relecture avait été remis au secrétariat; celui-ci a pris en compte ces propositions dans son document de synthèse (E/CN.4/1994/WG.11/WP.1) qui a servi tout au long du cycle de seconde relecture. Une autre déclaration écrite avait été remise pour la sixième session en 1997.

*Suivi de la deuxième Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993)*

La FIACAT, qui a participé activement à la Conférence en 1993, suit attentivement la mise en oeuvre de son Programme d'action qui avait été alors adopté et en particulier les actions concernant la torture et les exécutions capitales ainsi que la ratification de traités des droits de l'homme et la création d'une Cour criminelle internationale. Elle avait délégué l'ACAT-Canada pour participer au premier bilan "Vienne +5" qui avait lieu à Ottawa en 1998.

*Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)*

La FIACAT a participé à cette conférence. Elle a produit une déclaration écrite "Avec les femmes : de la parole aux actes".

*Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale (Rome, 1998)*

La FIACAT s'est pleinement investie dans la coalition d'organisations non gouvernementales qui a oeuvré avant et pendant la Conférence pour qu'enfin soit décidée la création d'une cour criminelle internationale permanente et ses statuts adoptés. Deux représentants de la FIACAT ont d'ailleurs participé à la Conférence diplomatique. La FIACAT continue de suivre de près les travaux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, dans le cadre défini par la résolution 33/105 de l'Assemblée générale.

*Coopération avec les organes des Nations Unies et agences spécialisées*

La FIACAT est en lien avec l'UNESCO pour ses programmes d'éducation aux droits de l'homme. Il lui arrive de diffuser de la documentation fournie par l'UNESCO lors des sessions qu'elle organise. En juillet 1997, lors d'une session de formation de formateurs africains aux droits de l'homme, M. Ngakoutou, Chef de l'unité sur la démocratie à l'UNESCO, a animé le cours sur "Ethnocentrisme et nationalisme".

#### Autres activités en rapport

Actions en vue de la réalisation de résolutions des Nations Unies :

a) Résolution 1994/40 de la Commission des droits de l'homme relative au projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (voir plus haut);

b) Résolution 53/105 de l'Assemblée générale relative aux travaux préparatoires à l'établissement de la Cour criminelle internationale (voir plus haut);

c) Résolution 52/149 du 12 décembre 1997 sur la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture; FIACAT mène, en lien avec d'autres organisations non gouvernementales de la CINAT (Coalition des organisations non gouvernementales internationales contre la torture), campagne pour la ratification universelle de la Convention contre la torture et les

/...

déclarations expresses relatives à ses articles 21 et 22. Elle invite les ACAT à célébrer le 26 juin dans leur pays.

Consultations et coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Secrétariat des Nations Unies : La FIACAT fait part ou soutient des besoins de financement auprès du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, notamment pour des centres de soins spécifiques mis en place par des ACAT (Programme d'assistance intégrale aux survivants de la torture au Mexique, Trauma Center au Cameroun).

*Autres exemples d'activités consultatives et substantielles, y compris une assistance financière reçue de ou apportée aux Nations Unies, collaboration sur le terrain, partenariat de réunions, séminaires, études, etc.*

La FIACAT a initié, depuis 1992, des sessions de formation aux droits de l'homme en Afrique; maintenant elle organise depuis 1996 à l'intention des formateurs et acteurs africains des droits de l'homme un cycle biennal à Yaoundé (Cameroun), en collaboration avec l'Université catholique d'Afrique centrale et l'Institut des droits de l'homme de Lyon. Une première session est consacrée à des cours et ateliers pratiques. Elle se poursuit par la réalisation parrainée de projets intersessions. Une seconde session porte sur l'évaluation des projets et un bilan collectif. Ce programme d'éducation et d'inculturation des droits de l'homme en Afrique bénéficie du soutien du Secrétariat des Nations Unies, notamment sous forme de documentation. Des cours et des ateliers sont consacrés à la connaissance des mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme.

La FIACAT donne régulièrement des échos des activités des Nations Unies dans son bulletin FIACAT Infos, ou dans les études approfondies qu'elle publie sur les droits de l'homme. La FIACAT en traite aussi dans son rapport annuel d'activités, qui est publié sous forme de livre vendu en librairie, ainsi que dans les manuels de ses sessions de formation.

7. COMITE LATINO-AMERICAIN ET DES CARAIBES POUR LA DEFENSE DES  
DROITS DE LA FEMME

(Statut consultatif spécial 1995)

Le Comité latino-américain et des Caraïbes pour la défense des droits de la femme (CLADEM) est une organisation régionale latino-américaine et des Caraïbes qui a pour but de contribuer à la promotion et à la défense des droits de la femme en intégrant la problématique hommes-femmes à la théorie et à la pratique des droits de l'homme. A cette fin, il formule des propositions tendant à éliminer dans la région la discrimination fondée sur les sexe. L'organisation a été fondée le 3 juillet 1987 à San José (Costa Rica) et son siège régional se trouve à Lima (Pérou). A l'heure actuelle, l'organisation a des agents de liaison et des correspondants nationaux dans 17 pays de la région. Le CLADEM a également des représentants accrédités dans les trois villes sièges de l'Organisation des Nations Unies (New York, Vienne et Genève) ainsi qu'auprès de la CEPALC, à Santiago du Chili. Le présent rapport porte sur la période 1995-1998.

Participation à des conférences et autres réunions

Des représentants du CLADEM ont participé au Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, et à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires sur la création d'une Cour criminelle internationale, à Rome. Le CLADEM a également participé à la quinzième session du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à New York, aux quarantième, quarante et unième et quarante deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme, à New York, aux trente-cinquième et trente-huitième sessions de la Commission du développement social, également à New York, ainsi qu'à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, à Genève, au séminaire de la CEPALC sur "Le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes : propositions de la CEPALC et rôle de la société civile" (Santiago), à la première Conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social organisée sous l'égide de la CEPALC à Sao Paulo et à la septième Conférence régionale de la CEPALC sur l'intégration des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, à Santiago du Chili.

Déclarations

A l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le CLADEM a fait une déclaration dont le texte a été distribué à toutes les délégations. Cette déclaration portait sur les droits fondamentaux des femmes, et en particulier sur la violence contre les femmes, sur les droits sexuels et génésiques et la participation politique des femmes ainsi que leur droit au développement.

Le CLADEM a publié une déclaration appuyant le document proposé par le Comité chargé de superviser l'application du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, soulignant en particulier la valeur des normes contenues dans cet instrument du point de vue de la justice et le droit des groupes et organisations de présenter des déclarations et des plaintes. Dans cette

/...

déclaration, le CLADEM invitait en outre les représentants des pays de la région à voter pour le Protocole facultatif.

En 1998, lors de la session de la Commission des droits de l'homme, le CLADEM a réussi à présenter la "Déclaration des droits de l'homme dans l'optique de l'égalité des sexes", qui a été publiée comme document officiel (E/CN.4/1998/NGO/3).

Dans cinq pays (Argentine, Bolivie, Brésil, Panama et Pérou), les organisations affiliées au CLADEM ont mis en place des mesures tendant à suivre la mesure dans laquelle les gouvernements de leurs pays respectifs appliquent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention latino-américaine sur la prévention, la répression et l'élimination de la violence contre les femmes (Convention de Belem do Para) et le Programme d'action de Beijing. De même, l'organisation qui représente le CLADEM dans la région centre-sud du Mexique a participé à l'élaboration du rapport parallèle de ce pays au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

#### Coopération avec les programmes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Des réunions ont été organisées avec les délégations au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes afin de coordonner l'application et le suivi du Protocole facultatif à la Convention et d'assurer une participation plus active à la rédaction des rapports parallèles. Le CLADEM a désigné son coordonnateur régional en tant que membre de la liste d'experts auprès du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le CLADEM a entretenu des contacts permanents lors de la réunion qui a eu lieu au Brésil et, d'une manière générale, a communiqué des informations au Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, en vue de l'élaboration de ces rapports. Le CLADEM a organisé des réunions avec les représentants de la Division de la promotion de la femme au sujet de l'application et du suivi des programmes d'action à adopter par les conférences mondiales. En outre, le CLADEM a communiqué des informations au Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants.

En 1998, le CLADEM a coopéré avec la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU à la préparation des rapports parallèles de la Colombie et du Chili qui doivent être soumis au Comité en 1999.

#### Autres activités pertinentes

Le CLADEM a tenu son séminaire régional intitulé "Les droits fondamentaux des femmes dans le contexte des conférences mondiales", à l'occasion duquel plus de 60 femmes de la région, représentant aussi bien la société civile que des délégations gouvernementales, ont discuté des progrès accomplis et des revers essayés lors de ces conférences et ont préparé pour les années à venir des stratégies d'action concernant l'application et le suivi dans leurs pays respectifs des documents finals adoptés par lesdites conférences.

Le Coordonnateur régional du CLADEM a contribué à l'élaboration de la publication des Nations Unies intitulée "Universal Declaration of Human Rights Fifty Years Later: Accomplishments for victim/survivors and for the prevention of victimization, viewing the international human rights system from the perspectives of victim/survivors" (chap. 19).

En outre, le CLADEM a participé à la réunion d'experts sur la violence au foyer convoquée par la Division de la promotion de la femme.

L'on peut dire que, pendant la période considérée, la principale activité du CLADEM a été la campagne régionale menée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le double but, d'une part, de promouvoir l'éducation en matière de droits de l'homme et, de l'autre, de demander à l'Organisation des Nations Unies d'intégrer les droits fondamentaux des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes à un nouvel instrument international. Le CLADEM a élaboré différents matériels d'appui pour la campagne, notamment à propos du contenu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que de sa proposition de "contribution à la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme" dans 17 pays de la région et d'autres pays. Dans le cadre de cette campagne, plusieurs représentants du CLADEM ont interviewé la Directrice de la Division de la promotion de la femme et conseillère spéciale auprès du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, à laquelle a été remise une communication signée jusqu'à lors par 41 792 personnes et 343 institutions affiliées. Cette interview a eu lieu le 10 décembre 1998 en présence du Chef de la Section de l'analyse des sexospécificités de la Division de la promotion de la femme. Les questions examinées ont notamment été le fonctionnement du réseau et l'importance politique et stratégique de la campagne du CLADEM intitulée "Without women, rights are not human". Les interlocuteurs du CLADEM se sont engagés à remettre le texte de la déclaration susmentionnée et les signatures à Kofi Annan, Secrétaire général, et ont également suggéré au CLADEM de chercher à promouvoir l'examen de cette question par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme.

### Publications

Les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, ont fait l'objet d'un article paru dans la revue intitulée The Wall and the Labyrinth publiée par l'organisation. Grâce à cette revue, le CLADEM a l'intention de mettre en relief, en prenant comme point de départ le rôle de l'organisation, les aspects qu'il considère les plus importants du point de vue de l'information et de l'analyse qui peuvent être utiles comme moyens de traduire dans une réalité locale les progrès accomplis au plan international.

Le CLADEM a publié une brochure intitulée Human Rights for the XXI Century, Contributions to the 50th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights from a Gender Perspective.

En outre, il a été imprimé des brochures et matériels de promotion pour la campagne "Human Rights for the XXI Century: Contributions to the 50th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights from a Gender Perspective".

Le CLADEM a également publié un ouvrage sous le titre Summit Meetings, Consensus and Later... Women's Human Rights in the World Conference".

Composition

Le CLADEM a des agents de liaison et correspondants nationaux en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Colombie, en El Salvador, en Equateur, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, au Pérou, à Porto Rico, en Uruguay et en Venezuela.

## 8. ORGANISATION DES CAPITALES ET VILLES ISLAMIQUES

(Statut consultatif général depuis 1995)

L'Organisation des capitales et villes islamiques (OCVI), fondée le 30 janvier 1980, est la plus grande organisation non gouvernementale (ONG) du monde islamique s'occupant des établissements humains. L'OCVI, organisation apolitique, a essentiellement pour objectif de promouvoir le développement durable dans les villes membres en renforçant les liens d'amitié, de fraternité et de solidarité et en encourageant le développement et en élargissant la coopération entre les villes membres, en préservant le patrimoine et l'identité des villes conformément à leurs caractéristiques socio-économiques, culturelles et environnementales et en améliorant la qualité des services publics fournis dans les villes membres. Depuis le début de sa coopération avec le Conseil économique et social, en 1991, l'OCVI s'est attachée à promouvoir les principes des Nations Unies et la réalisation des objectifs de l'Organisation, particulièrement ceux qui sont énoncés dans l'Action 21 et le Programme Habitat. A cette fin, l'OCVI a resserré sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et a mené un certain nombre d'activités par l'entremise de différents organes, dont sa conférence générale, son conseil administratif, son secrétariat général, son fonds de coopération, son centre de formation pour le développement et son programme de coopération technique. L'OCVI entretient des rapports étroits et actifs avec toutes les grandes confédérations d'ONG internationales et régionales et des administrations locales. Elle a des représentants permanents auprès du système des Nations Unies à New York et à Rome. En outre, l'OCVI est membre du Comité exécutif du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement depuis 1992. De plus, elle entretient des rapports étroits avec l'Organisation des villes arabes, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV), la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ), l'Assemblée mondiale des villes et autorités locales, l'Association des villes africaines et la Banque islamique de développement. Dans le cadre de ses efforts de développement, l'OCVI a entrepris des activités conjointes dans des domaines très divers avec ses villes membres, le système des Nations Unies, les gouvernements nationaux et les administrations locales, des organisations non gouvernementales et des institutions de financement. L'OCVI a assisté aux réunions préparatoires des principales conférences des Nations Unies tenues depuis 1992. Elle a également assisté aux conférences des Nations Unies qui se sont tenues à Rio, à Vienne et à Istanbul. De plus, l'OCVI s'emploie à promouvoir la protection du climat et a notamment adopté à cette fin une déclaration sur les changements climatiques et coopéré avec le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement.

Participation de l'organisation à des réunions des Nations Unies :

- a) Réunions hebdomadaires d'information, Département de l'information/ONG à New York, 1995-1998;
- b) Troisième, quatrième et septième sessions de la Commission du développement durable à New York (1995, 1996, 1998);
- c) Réunion tenue à New York le 2 octobre 1995 à l'occasion de la Journée mondiale Habitat;

/...

d) Réunion préparatoire régionale de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Rabat, 25-30 septembre 1995;

e) Réunion organisée par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour la remise du Prix international des pratiques optimales, Dubaï (Emirats arabes unis), 19-22 novembre 1995;

f) Séminaire des Nations Unies sur le mécanisme de contribution des ONG à la mise en oeuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Genève, 2 mars 1996;

g) Réunion régionale préparatoire du Groupe arabe de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Amman, 11-14 mars 1996;

h) Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996;

i) Réunion annuelle du Département de l'information/ONG, New York (1995-1998);

j) Session de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Amman, 25 et 26 mars 1997;

k) Dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, 23-28 juin 1997;

l) Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité organisée par le PNUD au Siège de l'ONU, New York, 28-30 juillet 1997;

m) Réunion consacrée à la Journée mondiale Habitat, Siège de l'ONU, New York, 6 octobre 1997;

n) Conférence régionale sur le programme Habitat intitulée "Perspectives locales, médias et environnement humain durables", organisée par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à Beyrouth du 6 au 8 octobre 1997;

o) Forum international sur les villes et la désertification, Fonds international de développement agricole, Rome, octobre 1997;

p) Séminaire de formation à l'utilisation des indicateurs urbains et des indicateurs du logement organisé par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à Amman du 27 au 30 avril 1998;

q) Quatrième Conférence régionale arabe sur le partenariat et le renforcement des capacités en tant que bases du développement humain durable organisée par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Le Caire, 22-25 juin 1998;

r) Réunions et commémoration de la Journée Habitat à Rabat et à Dubaï, 5 octobre 1998;

s) Conférence régionale sur les villes et les défis du XXI<sup>e</sup> siècle organisée par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Rabat, 5-7 octobre 1998;

t) Quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Buenos Aires, 3-14 novembre 1998;

u) Séminaire sur l'empoisonnement par le plomb, Siège de l'ONU, New York, 23 mai 1997;

v) Plus d'une cinquantaine de réunions organisées dans différents pays du monde pendant la période 1995-1998 par diverses institutions régionales et internationales extérieures au système des Nations Unies sur différentes questions en rapport avec le programme de travail de l'ONU.

#### Coopération avec des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

a) L'OCVI a lancé, coparrainé et exécuté conjointement avec l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU et le Ministère égyptien des administrations locales le Séminaire international sur les systèmes d'information géographique, la viabilité à long terme des villes et l'environnement, tenu au Caire du 9 au 14 décembre 1995;

b) L'OCVI a produit un CD-ROM en vue de la tenue du Séminaire international susmentionné;

c) L'OCVI a, pendant la période avril-décembre 1998, coopéré, en la coparrainant et en participant à la mobilisation du financement nécessaire, à la préparation de la table ronde internationale ONU/Banque mondiale sur les transports, l'efficacité énergétique et le développement durable qui s'est tenue au Caire du 4 au 7 décembre 1999.

#### Autres activités pertinentes

a) L'OCVI a renouvelé sa demande de statut consultatif auprès de l'UNESCO en mai 1998;

b) L'OCVI continue à élargir sa représentativité (elle compte aujourd'hui 143 villes membres) ainsi qu'à produire ses publications périodiques.

## 9. WORLD SAFETY ORGANIZATION

(Statut consultatif spécial depuis 1987)

### Rappel des buts et objectifs de l'organisation

Le présent rapport rend compte de certaines des activités menées dans le contexte du système des Nations Unies par la World Safety Organization (WSO) pendant la période quadriennale 1995-1998. Il y a lieu de rappeler à ce propos que le but que s'est fixé la WSO lors de sa formation à Manille en 1975 et qu'elle a réaffirmé lorsqu'elle s'est réinstallée aux Etats-Unis d'Amérique en 1985 à la suite des événements tumultueux qui s'étaient produits aux Philippines, a été d'internationaliser le mouvement de promotion de la sécurité et de prévention des accidents et de diffuser aussi largement que possible, partout dans le monde, des informations sur les avantages des pratiques, compétences et technologies de promotion de la sécurité et de prévention des accidents. Les activités et les programmes de la WSO ont toujours tendu à améliorer la protection des personnes, des ressources, de l'environnement et des biens. La WSO est une association professionnelle internationale apolitique, non sectaire, multidisciplinaire et multiculturelle à but non lucratif qui oeuvre dans l'intérêt général. Elle ne reçoit aucun soutien autre que les cotisations de ses membres, les droits de participation à ses conférences, les recettes provenant de ses publications et de la vente de matériel professionnel et d'accessoires.

### Résumé des activités réalisées par la WSO dans le contexte du système des Nations Unies pendant la période 1995-1998

La WSO a pour mission de défendre dans le monde les intérêts professionnels dans les domaines de la protection de la sécurité, de la santé et de l'environnement. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a participé à différentes conférences, en particulier la sixième session de la Commission du développement durable, et que M. Seiden, représentant principal de l'organisation, a eu différents contacts avec l'OIT, le PNUD et d'autres institutions. Progressivement, la WSO espère pouvoir contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU conformément aux paragraphes 28 à 32 de la partie IV et aux paragraphes 34 à 39 de la partie V de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social. Le paragraphe 39, intitulé "Etudes spéciales", revêt un intérêt tout particulier pour la WSO étant donné que celle-ci, par ses compétences, s'emploie à promouvoir la protection de la sécurité, de la santé et de l'environnement, question qui intéresse directement plusieurs institutions, programmes et organismes des Nations Unies.

La WSO a demandé son reclassement de manière à bénéficier du statut consultatif non plus spécial mais général. Sa demande originelle a été présentée en 1998 et une deuxième a été soumise en 1999 après que la première ait manifestement été égarée lors du réaménagement et de la réinstallation de différents services de l'ONU. Cette demande doit être examinée en juin 2000.

L'information et les relations publiques sont des questions de fond qui intéressent le système des Nations Unies étant donné que, d'une manière générale, c'est essentiellement par le biais de la société civile et des organisations communautaires que l'ONU peut poser les bases des efforts qui sont

/...

déployés ensuite pour résoudre les problèmes internationaux. C'est dans cet esprit que M. Seiden a publié de très nombreux articles pour la WSO en sa qualité de représentant principal auprès de l'ONU.

M. Seiden a rédigé un manuel qu'ont distribué en nombre d'exemplaires limité la WSO et l'ONU intitulé "United Nations: A Managerial Focus and Framework for Understanding" ainsi qu'un manuel beaucoup plus général de formation des représentants de la WSO et des fonctionnaires de l'ONU. Un exemplaire de chacune de ces publications a également été remis en 1998 au Centre d'information des ONG du Département de l'information du Secrétariat. M. Seiden a également rédigé pour la WSO une brochure succincte intitulée "What is the United Nations and What's in it for Us?: The Work of the United Nations and its Benefits to the United States" qui a été offerte aux différents services de l'ONU pour qu'ils puissent l'utiliser librement. Le manuel plus complet était intitulé "Operations, Resource and Training Manual for WSO Representatives and Liaison Officers to the United Nations".

M. Seiden a récemment achevé un ouvrage qu'il avait entrepris en 1997 et qu'il a soumis en mai 2000 à l'approbation préalable de Mme Hanifa Mesoui, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, pour que la WSO puisse présenter au Secrétaire général le manuscrit intitulé "Problem-Solving in the Third Millennium: The Ergonomics and Management of Problem-Solving". Cet ouvrage traite d'un "virus" que l'on retrouve très souvent dans les efforts de solution des problèmes, que M. Seiden appelle "le virus de la vulnérabilité à la défaite".

Un programme *sui generis* initialement conçu par M. Seiden il y a plusieurs années (à la fin de 1998) mais qui n'a été lancé que récemment du fait de son programme de travail chargé est un programme de visites du Siège de l'ONU, à New York, par des groupes de représentants de différentes ONG. Pendant le trajet en autobus jusqu'au Siège de l'ONU, M. Seiden fait un exposé d'information d'une quinzaine ou d'une vingtaine de minutes sur les activités des Nations Unies. Deux visites de ce types ont finalement été programmées et réalisées en 2000. Elles comportent habituellement une visite du Siège, combinée à un déjeuner à la salle à manger des délégués. Lorsque cela est possible, il est également organisé une visite des oeuvres d'art qu'il a été fait don à l'ONU et qui sont accessibles au public. Ce programme sera donc poursuivi pendant les périodes couvertes par deux rapports quadriennaux, à savoir ceux de 1998 et de 2002. La WSO a l'intention de faire don du manuel exposant le concept et les modalités d'exécution de ce programme au Département de l'information du Secrétariat de l'ONU pour qu'il puisse l'utiliser afin d'encourager d'autres ONG à participer à ce programme et à l'organiser dans leurs propres régions. (Jusqu'à présent, M. Seiden n'a organisé de telles visites que pour des groupes locaux de l'Etat du New Jersey.)

Certaines publications de la WSO contiennent des références aux activités des Nations Unies, dont un bulletin technique contenant un article sur le développement durable rédigé par M. Seiden. En 1995, des articles concernant l'Organisation des Nations Unies ont été publiés dans deux bulletins techniques et un bulletin d'information. Cet article portait sur les organes de l'Organisation, les principaux jalons de son existence et ses réalisations ainsi que sur l'appui que la WSO avait apporté à l'ONU à l'occasion de son cinquantième anniversaire. En 1998, M. Seiden a fait un exposé impromptu sur

l'Organisation des Nations Unies lors du douzième Congrès mondial de la WSO sur la sécurité et la prévention des accidents dans le monde qui s'est tenu à Dallas, dans l'Etat américain du Texas.

La WSO a organisé plusieurs tables rondes sur la sécurité dans le monde lors de ses congrès annuels et publié les actes de ces réunions. Elle a publié en outre chaque année un répertoire international de consultants et ses bulletins d'information, pendant la période 1995-1998 ont porté sur des sujets comme la santé et la sécurité du travail dans un environnement multiculturel, la sécurité des enfants dans une perspective mondiale, les traitements aux rayonnements dans la santé publique et leur potentiel au Ghana, un aperçu des activités de la Communauté européenne en matière de prévention des accidents, la gestion des programmes de sécurité dans les usines tchèques, les activités à entreprendre dans la région de l'Asie et du Pacifique, une liste de contrôle des mesures de protection de la santé établie à l'intention des sociétés, les interventions en cas d'urgence, la formation à la sécurité du personnel des entreprises pétrolières en Russie, la liste des experts gouvernementaux agréés en matière de protection de la sécurité et de l'environnement, etc. Il a également été publié plusieurs articles sur les programmes et organes d'homologation de la WSO, qui ont un champ d'action international.

En outre, des représentants de la WSO ont assisté à plusieurs des réunions hebdomadaires d'information des ONG organisées par le Département de l'information du Secrétariat qui ont dû, en raison de leur programme d'activité très chargé, être soigneusement sélectionnées en fonction du rapport qu'elles avaient avec les domaines d'activité prioritaires de la WSO. Bien que la WSO ait un champ d'activités extrêmement large, il a été pratiquement impossible pour ses représentants d'assister à plus d'une réunion par mois en moyenne, même dans le cas de M. Seiden, lequel a notamment pu participer plus assidûment à des réunions en cas de besoin. C'est ainsi, par exemple, qu'il a assisté à toutes les séances de la sixième session de la Commission du développement durable. Son prédécesseur dans le poste de représentant principal, M. Larry Gell, a assisté à presque toutes les réunions d'information, qu'il a enregistré sur bande vidéo, lorsqu'il était le représentant de la WSO à l'Organisation. Ces bandes vidéo peuvent être consultées au Centre d'information des ONG, à la bibliothèque Dag Hammarskjöld.

En 1998, M. Seiden a dessiné pour la Commission du développement durable un logo dans l'espoir que celle-ci l'adopterait. La Commission ne s'est pas encore mise en rapport avec la WSO, mais celle-ci espère qu'en définitive, la Commission du développement durable ou l'ONU en général reconnaîtront l'utilité de ce logo dont la WSO pense qu'il décrit bien le processus de développement durable et l'intégration holistique de personnes, de ressources, de technologies et des considérations environnementales que suppose ce processus de promotion de l'"intérêt mondial".

En 1998, M. Seiden a préparé pour la WSO une norme sur la sécurité des produits intitulée "World Safety Standard on Product/Physical Safety - WSO/PPSS 01.1-1998", qui a été distribuée au Congrès mondial de 1998 dont il a été question plus haut. Cette norme non seulement reprend les dispositions des "Standard Rules of Practice (ROP) for Safety and Accident Prevention" mais également met l'accent sur l'aspect humain et l'approche ergonomique de la solution des problèmes en matière de sécurité. Conformément à l'orientation

générale vers les droits de l'homme des activités des Nations Unies, cette norme contient la spécification ci-après dans sa définition de la conception ergonomique : "... une conception acceptable du point de vue ergonomique comporte, entre autres choses, un aspect droits de l'homme".

-----